

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 novembre 2017**

OBJET

11 – DENOMINATION : PLACE DU CHAMP DE FOIRE – Annexe 02

N° 2017-11-11

NOMENCLATURE : 8.3.1

L'an deux mille dix-sept, le vingt novembre à dix-neuf heures trente,

Le Conseil municipal légalement convoqué le **dix novembre 2017**, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 26

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL.

Pouvoirs : 2

Mickaël MENDES, donne pouvoir à Catherine HENRY
Joëlle CHESNAIS, donne pouvoir à Joëlle CHESNAIS

Absent : 1

Chantal PERRUCHET, absente.

Nombre de membres :

en exercice.....	29
présents.....	26
ayant un pouvoir... 2	
absent.....	1
votants.....	28

Délibération

Rapporteur : Philippe LEBASTARD

Dans le cadre du projet de pôle de Santé réalisé place du Champ de Foire, l'adresse postale qui a été attribuée au bâtiment se situe place du Champ de Foire.

Cependant, la place du Champ de Foire n'a jamais été dénommée par délibération. Il convient donc aujourd'hui de régulariser cette dénomination et de la dénommer les parcelles cadastrées section AS n° 147, 155, 156 et 157 : « Place du Champ de Foire ».

Considérant la présentation faite en commission Aménagement le 8 novembre 2017 ;

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ, décide :

- **DE DENOMMER les parcelles AS 147, 155, 156 et 157 : Place du Champ de Foire.**

Pour extrait conforme,

Le 23 novembre 2017,

**Le Maire,
Alain ROYER**

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20171120-2017-11-11-DE
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017